CONSEIL D'ETAT - RAAD VAN STATE
LEGISLATION - WETGEVING
L

18-05-1988

Transmis à M.
Overgemaakt aan de H.

ST. L. 18.328/9.

Neuvième chambre.

La demande d'avis, introduite le 23 octobre 1987 par le Ministre des Affaires sociales, de la Formation et du Tourisme de la Communauté française, concernant un projet de décret "fixant les conditions de reconnaissance et de subventions aux centres de jeunes", a été rayée du rôle le 16 mai 1988.